
Procès-verbal de la réunion
tenue le 25 février 2020, à compter de 17 h 15
salle Montcalm-Champlain, Hôtel Travelodge Québec

Présences : 133
(Découvreurs : 55)
(Navigateurs : 78)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination de la présidence d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 28 janvier 2020
 5. Comité d'élection
 6. Comité de statuts et règlements
 7. Comités
 8. Dossiers de la présidence
 9. Dossier secrétariat et trésorerie
 10. Comités
 11. Information
 12. Autre sujet
 13. Parole aux vice-présidences
-

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Par ailleurs, en lien avec le point du comité d'élection déjà à l'ordre du jour, il annonce la démission de Jocelyn Noël à titre de président du SEDR-CSQ, et ce, à compter du 1^{er} avril 2020.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE François Caron, assisté de Maryse Lagueux, agisse comme président d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue

Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel rédigé. »

Proposeuse : Lucie Gagnon
Appuyeuse : Josiane Mailloux

-Adoptée à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 28 janvier 2020**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 28 janvier 2020 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Sylvie Perreault
Appuyeur : Pierre-Yves Grenier

-Adoptée à l'unanimité-

5. **Comité d'élection**

Jérôme Marcoux, conseiller syndical attitré au comité d'élection, présente le dossier préparé par le comité d'élection. Il rappelle d'abord que les postes en élection générale cette année sont la présidence et la vice-présidence des Découvreurs. Il explique que la démission de Jocelyn Noël, effective le 1^{er} avril 2020, rend le poste vacant à la présidence jusqu'au 30 juin 2020. Il rappelle que l'absence de Jocelyn Noël pour invalidité avait nécessité de combler son poste en intérim. C'est pour cette raison que Martin Hogue est présentement à la présidence, et Manon Castonguay, au poste au secrétariat et à la trésorerie. Toutefois, lors d'une démission, l'absence se transforme en vacance, ce qui implique une autre procédure pour le remplacement.

La semaine dernière, le conseil d'administration a soumis deux propositions au comité d'élection. Il demandait que le comité d'élection démarre la procédure de vacance, mais se penche aussi sur la possibilité de laisser l'intérim se poursuivre jusqu'au 30 juin 2020 pour différentes raisons (délais courts, efficacité dans le suivi de dossiers, etc.) Après analyse, le comité d'élection a convenu de conserver la procédure habituelle pour combler la vacance. L'affichage pour les mises en candidature se fera dès demain et les membres auront jusqu'au 16 mars 12h pour transmettre leur formulaire. Si plusieurs candidatures sont reçues, une élection se fera en conseil des déléguées et délégués le 17 mars 2020. Jérôme Marcoux rappelle que les déléguées et délégués, les membres du conseil d'administration et les membres du comité exécutif pourront voter. La vacance débutera le 1^{er} avril 2020 même si le vote se fera le 17 mars 2020.

Jérôme Marcoux ajoute que le comité d'élection recommandera au comité des statuts et règlements de revoir les éléments qui concernent les élections l'an prochain. En effet, certains passages nécessitent des précisions, entre autres sur la procédure de vacance.

« QUE le conseil des déléguées et délégués entérine la procédure d'élection proposée par le comité d'élection afin de combler la vacance à la présidence. » (Annexe I)

Proposeuse : Sylvie Perreault
Appuyeuse : Colette Bond

-Adoptée à majorité-

6. Comité des statuts et règlements

-Politique visant à prévenir et à contrer la violence ou le harcèlement au SEDR-CSQ

Sylvie Perreault, membre du conseil d'administration responsable du comité des statuts et règlements, mentionne que le comité s'est penché sur la politique visant à prévenir et à contrer la violence ou le harcèlement au SEDR-CSQ. Une mise à jour était nécessaire, puisque la version actuellement en vigueur date de 2004. Le comité a pris le temps de lire les politiques équivalentes de la CSDN, de la CSDD et de la CSQ; Geneviève Pepin-Bergeron, conseillère syndicale au SEDR-CSQ, a également travaillé sur le dossier avec le comité. Sylvie Perreault précise que la politique s'applique uniquement dans les situations reliées à la vie syndicale (délégués, CA, CE), et non dans des situations opposant deux enseignants.

Geneviève Pepin-Bergeron mentionne d'abord que le titre de la politique a été modifié pour y inclure aussi la civilité. Elle ajoute aussi que la politique concerne également les employés du SEDR-CSQ. Elle explique ensuite l'ensemble des changements qui ont été portés à la version initiale. (Annexe 2)

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte la Politique visant à prévenir et à contrer la violence ou le harcèlement au SEDR-CSQ. »

Proposeuse : Josiane Mailloux

Appuyeur : Pierre-Yves Grenier

-Adoptée à l'unanimité-

« QUE le comité des statuts et règlements soit mandaté pour voir à la concordance des textes de la Politique visant à prévenir et à contrer la violence ou le harcèlement au SEDR-CSQ. Les corrections de pure concordance et les corrections de nature linguistique seront effectuées sans que le libellé ne soit soumis au conseil des déléguées et délégués si le comité des statuts et règlements et le conseil d'administration adoptent ces corrections. »

Proposeuse : Sara-Madeleine Hotte

Appuyeuse : Annick Ouellet

-Adoptée à l'unanimité-

7. Comités

-Jeunes

- *5 à 7 Avenir et précarité*

Manon Castonguay dépose l'invitation pour le *5 à 7 Avenir et précarité*, qui s'adresse principalement aux enseignants à statut précaire. Elle mentionne que l'animation se fera principalement par les trois conseillers syndicaux du SEDR-CSQ et qu'une invitée de la Caisse de l'Éducation sera présente. Elle invite les déléguées et délégués à partager l'invitation à leurs collègues. (Annexe III)

-EAV/Sociopolitique

David Baillargeon annonce que les membres ont jusqu'au 15 avril 2020 pour soumettre des projets pour le prix Diane Laflamme.

-Diversité humaine

- Carte postale électronique

Sylvie Perreault explique les activités liées à la campagne *Féministes de toutes nos forces*. Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2020, les membres sont invités à envoyer une carte postale en ligne à la ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest. (Annexe IV)

8. Dossiers de la présidence

a) Mobilisation

-Retour réseau des RAM des 5 et 6 février 2020

Martin Hogue résume les points importants du réseau des RAM des 5 et 6 février 2020. En rencontre CSQ, il a été demandé aux syndicats locaux de cibler des occasions pour organiser des activités de mobilisation dans leur région. En rencontre FSE, il a surtout été question de moyens de pression 2.0. Il faut chercher des idées nouvelles qui rassembleront les membres. Toutes les propositions amenées au réseau seront analysées par la FSE.

-Vignettes électrostatiques

Elles seront distribuées dans les écoles dès leur réception.

b) Retour CGN des 12 et 13 février 2020

Martin Hogue fait un retour sur le CGN des 12 et 13 février 2020. De nombreux suivis ont été faits au sujet de la négociation des matières intersectorielles, puisque des rencontres ont eu lieu avec la partie patronale. L'équité salariale a également suscité de nombreux débats, puisque les plaintes de 2010 ne sont toujours pas réglées. Une présentation a également été faite sur le plan de mobilisation, déjà traité lors du réseau des RAM de début février. (Annexe V)

c) Retour CF des 19, 20 et 21 février 2020

Martin Hogue résume les points traités au Conseil fédéral des 19, 20 et 21 février 2020. Un suivi a évidemment été fait au sujet de la négociation sectorielle. Pour l'instant, la partie patronale axe ses propos sur les problématiques et non sur les solutions. La partie syndicale considère malgré tout que la partie patronale se montre réceptive. Parmi les autres sujets abordés, notons la loi 40, la refonte du cours d'Éthique et culture religieuse et le règlement sur les autorisations d'enseigner. (Annexe VI)

d) **Projet de loi 40**

Martin Hogue présente brièvement les éléments de la loi 40 rassemblés dans l'édition spéciale du 2BDF. (Annexe VII)

e) **Formations**

-Base SST (28 avril 2020)

Dépôt. (Annexe VIII)

-Facteurs de risques psychosociaux (29 avril 2020)

Dépôt. (Annexe IX)

f) **Assurance salaire courte durée pour les membres du CE**

Martin Hogue rappelle que le contrat d'assurance salaire de courte durée pour les membres du comité exécutif n'est pas le même que celui des enseignants. Ainsi, le salaire est remboursé à 100 % lors de la première année d'invalidité, comme c'est le cas pour la majorité des élus dans les syndicaux locaux affiliés à la CSQ. Toutefois, l'invalidité de Jocelyn Noël a permis de constater que la couverture d'assurance ne couvre que la première année : aucun montant n'est attribué à l' élu pour la deuxième année. Présentement, les employés du SEDR-CSQ ont la même couverture pour la première année, mais se paient eux-mêmes leur deuxième année à 66,7 %. Il est donc proposé d'utiliser la même formule pour les membres du comité exécutif libérés à temps plein. (Annexe X)

« QUE le conseil des déléguées et délégués entérine le choix de la couverture d'assurance salaire de courte durée pour la deuxième année à raison de 66,7 % du traitement pour les membres du comité exécutif et que la prime soit assumée par ceux-ci. »

Scénario	Délai de carence	SEDR-CSQ		SEDR-CSQ		Total
		Durée	%	Durée	%	
B (Régime CSQ 1 + employés)	15 jours ouvrables	1 an	100 % (2.615%)	+	2 ans 66,7 % (0.440%) Payé=élus	→ 2,615 %

Proposeur : Serge Bilodeau
Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

« QUE le conseil des déléguées et délégués mandate le comité exécutif afin que la description de la couverture en matière d'assurance salaire de courte durée soit intégrée au Protocole régissant les conditions de travail des membres du comité exécutif du SEDR-CSQ libérés à temps plein. »

Proposeur : Jonathan Langevin
Appuyeur : Pierre-Yves Grenier

-Adoptée à l'unanimité-

g) Implication politique CSQ

Martin Hogue explique que l'implication politique de la Centrale a toujours été un sujet suscitant la discussion. Une consultation d'une seule question est donc proposée par la CSQ afin que les membres puissent s'exprimer sur le sujet. (Annexe XI)

h) Vol d'identité

Martin Hogue informe les membres qu'un communiqué a été émis vendredi après-midi afin d'informer les enseignants qu'ils auraient potentiellement été victimes de vol d'identité. Il dépose une lettre qui explique la marche à suivre dans les circonstances. (Annexe XII)

9. Dossier secrétariat et trésorerie

-Agenda Ma Planif!

Manon Castonguay annonce que les démarches pour la production de l'agenda *Ma Planif!* 2020-2021 sont débutées. Comme le travail avait été laborieux l'an dernier, la possibilité de ne plus produire l'agenda avait été évoquée. Après réflexion, une seule version de l'agenda sera produite en fonction des besoins du primaire (journées à 5 périodes). Toutefois, la page couverture sera plus neutre et les calendriers du secondaire seront intégrés. Ainsi, les enseignants du secondaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pourront tout de même commander des agendas. Cela pourrait donc satisfaire tous les membres. Manon Castonguay demande aux membres qui savent déjà combien d'agendas seront nécessaires dans leur école d'aller l'indiquer sur un formulaire à l'accueil. Cette façon de faire (en plus d'une relance personnalisée) a permis de commander une quantité appropriée d'agendas l'an dernier; il ne reste que quelques exemplaires.

10. Information

a) CSQ en mouvement

Dépôt.

b) Info-Négo

Dépôt.

11. Autre sujet

Aucun point traité.

12. *Parole aux vice-présidences*

Aucun point traité.

Levée de l'assemblée à 19 h 45.

MARTIN HOGUE,
Président par intérim

MANON CASTONGUAY,
Secrétaire-trésorière par intérim